



Tél. 04.75.88.98.09

Mail mairie@valgorge.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 MARS 2024 COMPTE RENDU

Présents : Guillaume BONIN – Didier MAZILLE – Bertrand YVAIN – Brigitte AUBERT – Annette VAN DONGEN – Roxane RAHIMI – Hervé DUPIN - Marie France CONSTANT – André JOUVE

Procuration: Pierre GLACHANT pour Didier MAZILLE – Pascale MANFREDI pour Brigitte AUBERT

ORDRE DU JOUR

1. **Désignation du secrétaire de séance**

Didier MAZILLE se propose comme secrétaire de séance

VOTE : 11 voix pour

2. **Approbation du CR du 08 décembre 2023**

VOTE : 11 voix pour

3. **Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations**

2 CDD pour remplacement arrêt maladie Charo LOPEZ

Prolongation CCD Rachel BLANC (secrétariat)

4. **Échos des délégations intercommunales et syndicales**

Centre Hospitalier des Cévennes Ardéchoises : Didier MAZILLE évoque la situation au CHCA. Le départ du gériatre en place avait comme risque la fermeture du service de médecine faute du tutorat pour les médecins associés étrangers. Le recrutement d'un nouveau gériatre ainsi que l'intérim assuré par Brigitte VELAY a évité le risque de fermeture.

5. **Administration Générale**

5.1- Convention CDC/Mairie (dédommagement intervention employés communaux pour le compte de la CDC)

Cette convention permet la rétribution par la CDC des heures passées par les employés communaux au profit de bâtiments gérés par la CDC sur Valgorge (Centre social, médiathèque, crèche, ..)

Délibération : autoriser le Maire à signer cette convention – 11 voix pour

5.2- Convention Mairie/Association les Amis de la cabane de Loulou (flux paiement local chasseurs)

L'association "les amis de la cabane de Loulou" a sollicité la mairie pour la construction d'un local à la ZAE Le Mazel. La mairie leur a acheté le terrain et est porteur du projet. A ce titre, la mairie a obtenu une subvention du CD (délibération du 30/08/2022). La présente convention a pour objet d'organiser les flux de paiement. Les factures

d'achat de matériel sont au nom de la mairie et réglées par elle jusqu'à concurrence du montant de la subvention (30618,00) Au-delà de cette somme, l'association remboursera (don en capital) à la mairie les factures.

Délibération : autoriser le Maire à signer cette convention – 11 voix pour

5.3- Convention Conseil Département/mairie (intervention SATES, SATEP/ Assistanes techniques Eau Potable et Assainissement)

Les départements de la Drôme et de l'Ardèche ont souhaité créer un pôle technique bi-départemental d'appui et de conseils aux collectivités dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement comprenant

- Une assistance technique à l'exploitations des stations d'épuration (SATESE)
- Une assistance technique à l'assainissement autonome (SATAA) existantes
- Une assistance technique à l'exploitation et à la protection des ressources pour l'alimentation en eau potable qui sera déployée sur les 2 départements
- Une offre d'ingénierie auprès des collectivités déjà existantes ou à venir.

La convention présentée a pour objet de définir les modalités de mis en œuvre

Délibération : autoriser le Maire à signer cette convention – 11 voix pour

5.4 – Convention Mairie Valgorge avec Beaumont/Rocles/laboule/Loubaresse (mis à disposition broyeur)

La mairie de Valgorge est propriétaire d'un broyeur cédé par la CDC. Ce broyeur est mis à disposition des communes de Beaumont/Laboule/Loubaresse/Rocles.. La présente convention a pour objet de définir les modalités de la mise à disposition (gestion, participation financière).

Délibération : autoriser le Maire à signer cette convention – 11 voix pour

5.5 – Gratuité local cabinet Infirmier

Le cabinet infirmier installé sur le territoire est confronté à des difficultés dont l'origine majeure est les modalités de rémunération des prestations dispensées et leur non revalorisation. Le cabinet infirmier a rencontré les élus du territoire pour solliciter un soutien de notre part avec la demande de la gratuité de leur local (170 €/mois).

L'ensemble des élus du territoire valident cette demande et pourraient participer à cette gratuité.

Délibération : accorder la gratuité du loyer au cabinet infirmier – 11 voix pour

5.6 – Rapport sur le Prix et Qualité de Service eau et assainissement 2023 – Régie des Eaux de Valgorge

Le Maire présente le rapport donnant les principales indications sur les prix et qualité du service d'eau et d'assainissement.

Prix

Noter un prix de l'eau inchangé depuis 2015, qui progressivement devient conforme à la moyenne nationale. Pour une facture type de 120m³, le prix à Valgorge (abonnement + 120m³ de consommation) est de 2.36 euros/m³ pour l'eau potable (contre 2.28 euros en 2022 moyenne nationale, et 3.58 euros/m³ au SEBA). Pour l'assainissement compter 2.37 euros/m³ à Valgorge, pour 2.30 euros/m³ en moyenne nationale en 2022 et 3.25 euros/m³ au SEBA).

Budget

Résultat reporté de 2022 de 153 241,76 euros

Recettes de vente d'eau : 134 668,11

Résultat de clôture de + 71 836,29 euros

Qualité

11 analyses d'eau ont été conduites. 10 étaient conformes sur le plan microbiologique, 1 non conforme sur Chastanet (mais présence d'une seule bactérie dans le prélèvement pour une norme à 0, le recontrôle effectué quelques jours après était conforme). 11 conformes sur le plan physico-chimique. Aucune trace de pesticide ou de polluant chimique.

Performances de réseau d'eau

16.4km de canalisations.

Rendement de 98.09%

26765 m³ prélevés dans le Rieu Grand - 24316m³ facturés aux 376 abonnés - 1939m³ utilisés pour le fonctionnement du service (purgés bouts de réseaux, nettoyages, station d'épuration, ...) - 510m³ de fuites

Assainissement

20451m³ d'eau assainie (301 usagers raccordés), 84% des volumes distribués sont assainis et très majoritairement rendus à la rivière).

4.19 tonnes de matière sèche ont été évacués de la station d'épuration vers la plateforme de compostage des Salles du Gardon près d'Alès (entreprise Alliance). Les boues sont valorisées en agriculture.

Délibération : Le CM approuve le rapport du RPQS présenté par le Maire– 11 voix pour

5.7 – Bail agricole sur le Tanargue (S. FAVATTA – parcelles A4, A7, A31)

M. Sébastien FAVATA, agriculteur sur Loubaresse sollicite l'autorisation de pouvoir exploiter les parcelles A4, A7 et A31, sises sur Valgorge. Pour faire droit à sa demande, il y a lieu de proposer un bail agricole

Délibération : autoriser le Maire à signer un bail agricole avec M. Sébastien FAVATA – 11 voix pour

6. Finances

Il appartient au Conseil de délibérer sur les résultats 2023 à travers d'une part les Comptes administratifs et les Comptes de gestion (documents DGFIP) d'autre part

Les CA et Comptes de gestion sont votés par l'ensemble du Conseil à l'exclusion du Maire qui en qualité d'ordonnateur du budget ne saurait être juge et partie

Chaque CA et Comptes de gestion sont votés budget par budget

6.1 - Budget Général : Comptes administratifs et Comptes de gestion 2023

Résultats de clôture

- Investissement. + 9 258,72 €
- Fonctionnement. + 172 894,97 €
- Global. + 182 153,69 €

**Délibération : Le conseil approuve les CA et Comptes de gestion M57 2023 tels que présentés –
10 voix pour**

6.2 – Budget EAP : Comptes administratifs et Comptes de gestion 2023

Résultats de clôture

- Investissement. + 66 498,35 €
- Fonctionnement + 5 337,94 €
- Global. + 71 836,29 €

**Délibération : Le conseil approuve les CA et Comptes de gestion M49 2023 tels que présentés –
10 voix pour**

6.3 - Budget Chaufferie : Comptes administratifs et Comptes de gestion 2023

Résultats de clôture

- Investissement. – 3 928,91 €
- Fonctionnement. + 9 197,01 €
- Global. + 5 271,10 €
-

**Délibération : Le conseil approuve les CA et Comptes de gestion M4 Chaufferie 2023 tels que présentés –
10 voix pour**

6.4 - Budget station-service : Comptes administratifs et Comptes de gestion 2023

Résultats de clôture

- Investissement. + 16 156,12 €
- Fonctionnement. – 6 735,00 €
- Global. + 9 421,12 €
-

**Délibération : Le conseil approuve les CA et Comptes de gestion M4 Station-Service 2023 tels que présentés –
10 voix pour**

6.5– Réseaux eau et assainissement : durée amortissement des réseaux neufs St Martin, Chastanet et le Villard

Les derniers travaux eau et assainissement réalisés sur St Martin, Chastanet et le Villard. Il y a lieu, pour le Conseil de définir une durée d'amortissement qui permet une valorisation de l'ouvrage au fil des ans.

La durée à définir doit être en cohérence avec la durée des ouvrages.

Délibération : donner une durée d'amortissement pour les travaux sur les réseaux eau (50 ans) et assainissement (40 ans) dernièrement réalisés – 11 voix pour

7 Ressources Humaines

7.1- délibération ticket restaurant agents

Le 08/12/2023, le Conseil a délibéré pour la mise en œuvre d'un panier repas à verser mensuellement aux agents en fonction du nombre de jours travaillés. Cette délibération n'est pas conforme au droit, en dépit des informations transmises par la Conseillère aux Décideurs Locaux, et doit être annulée.

Il est proposé de revenir au système de tickets restaurant versées aux agents dans les mêmes conditions à savoir

- Une valeur faciale de 6 €/repas
- Une prise en charge par la collectivité à hauteur de 3€/repas (50%)
- Un versement mensuel en fonction du nombre de jours entiers travaillés
- Une révision annuelle de la valeur faciale
- Une mise en œuvre au 01/01/2024

Délibération : annuler la délibération du 08/12/23 - acter de la mise en place de tickets restaurant pour les agents dans les conditions telles que présentées. – 11 voix pour

8 Questions diverses

Le Maire clôt le Conseil Municipal à 19h30